

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder, suite à l'installation de la nouvelle assemblée délibérante, à la désignation des délégués appelés à représenter la commune dans divers organismes.

Considérant qu'à ce titre, il s'agit de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur, entendu

- **ELIT**, à l'unanimité des membres présents, comme :
 - o délégués titulaires :
 - **Monsieur Jacky PERREAUT**, Quatrième Adjoint, domicilié «12 Les Tilleuls» à Vitry En Charollais
 - **Monsieur Eric MOREAU**, conseiller municipal, domicilié «La Platerie » à Vitry en Charollais.
 - o délégué suppléant :
 - **Monsieur Emmanuel MICHELET**, conseiller municipal, domicilié « Pouilly » à Vitry en Charollais.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué